

DOB 2016, propositions de l'opposition municipale

1- le chômage de masse est le problème principal de la commune.

Les chiffres communaux; plus de 500 chômeurs dont une part importante sans aucun statut (voir enquête de 2011) Sont touchés en particulier les moins de 40 ans et les femmes.

actifs sur la commune => 2300

actifs ayant un emploi => 1880 soit un taux d'activité de l'ordre de 60 %

Il est donc nécessaire de prendre la bonne mesure de ce problème :

1-1 suite au vote de la loi ATD quart-monde (et Emmaüs) la commune doit se porter volontaire pour ce dispositif. Elle peut le faire éventuellement avec la commune du Pouzin qui souffre des mêmes maux...mais pas au delà (cadre de la loi)

ce qui implique des dispositions communales pour relayer le dispositif voté (moyens, locaux) => 150 k€ et cellule emploi ?

dispositif ATD : ATD quart-monde a proposé une initiative appelée « territoire zéro chômeur »

Celle-ci propose d'attribuer différemment la totalité des aides pour soutenir les chômeurs longue durée en proposant à toute personne privée durablement d'emploi et qui le souhaite, un emploi en contrat à durée indéterminée au SMIC, à temps choisi, et adapté à ses compétences

1-2 Proposer que CAPCA acquière le terrain non utilisé de SKIppers afin d'installer une entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables (ou les économies d'énergie)

1-3 développer les programmes d'insertion par l'emploi => CAPCA

1-4 initier la création d'un GEIQ sur le territoire communal (par exemple pour les entreprises de zone d'activités, plutôt que le recours actuel à l'intérim) => peut être mené de concert avec CAPCA

1-5 quel est le projet communal pour favoriser le développement touristique (abordé dans le PLU) ? notamment pour soutenir le commerce de proximité qui est en difficulté (en complément et en cohérence de CAPCA)

synthèse :

propositions	Commune	CAPCA	Coût/commune	Coût/CAPCA
ATD 1/4 monde	Oui	Soutien éventuel	Environ 150k€	
Achat terrain sur ZA		Oui		À déterminer
Développement projets insertion		Oui		
Création GEIQ	Oui	Oui		
Soutien du commerce de proximité par le tourisme	Oui	Soutien	Quel projet structurant ?	

2- Préparer l'avenir, s'adapter aux évolutions.

La COP21 engage tous les pays de la planète pour contenir le réchauffement climatique (également dans le PLU) , ce qui implique des actions y compris locales. Tout ne dépend pas de l'État, chacun doit prendre sa part y compris les collectivités territoriales (toutefois des financements sont prévus par l'État)

nos propositions:

2-1 **réaliser un diagnostic thermique de toutes les habitations** communales et en particulier l'habitat collectif. La commune peut le mettre en oeuvre avec Pôle-énergie par exemple (et financé pour partie par la commune) sur la base d'un plan pluri-annuel (5 ans par exemple) => 150 k€ / 5 ans

2-2 mettre en place un dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements

(subventions ou autres solutions en partenariat avec CAPCA ou autre ..)

2-3 terminer la rénovation thermique de tous les bâtiments communaux (par exemple sur 5 ans) => 50 k€ à 150 k€ par an

2-4 proposer avec insistance que CAPCA mette en place un plan climat (PCET) et une démarche TEPOS (territoire à énergie positive, déjà mise en œuvre sur C/C Vernoux)

2-5 d'autre part les événements climatiques vont aller s'intensifiant, comme les violents orages et nous savons que les installations électriques et télécoms ne sont pas très bien protégées face à ces évolutions. Donc même méthode que pour le thermique => proposition d'audits des installations avec en particulier les logements situés à moins de 50 m des paratonnerres de l'église et du châteauet bien sûr mise à niveau subventionnée (via SDE par exemple)

2-6 adhérer au réseau des villes en transition (pour partager les savoirs et les expériences)

2-7 idem pour le transport, les déplacements doux sur la commune sont compliqués, => proposition de réaliser un schéma **simplifié** des déplacements doux, en priorité ceux qui conduisent aux écoles. Par ailleurs, la commune doit prendre à sa charge l'étude pour la construction éventuelle d'une passerelle sur le Rhône et sur la RD86 pour connecter la Via-Rhône à la Dolce-via.

2-8 relance Agenda 21 ? (initier par Bruno Dupuis) clarifier !

panneaux à l'entrée de la ville ?

propositions	Commune	CAPCA	Coût/commune	Coût/CAPCA
Diagnostic thermique des logements	Oui		150 k€/5ans	
Rénovation thermique des bâtiments communaux	Oui		50 à 150 k€/an	
Soutien à la rénovation thermique		Oui		?
PCET (y compris TEPOS)		Oui		
Diagnostic protection électrique des installations	SDE		?	
Réseau des villes (ou territoires) en transition	Oui	Oui		
Déplacements doux	étude passerelle Rhône	étude passerelle Dolce-via	50 k€ ?	10 k€ ?
Agenda 21 (suite ou fin)	Oui ?			

3- santé publique et solidarité

3-1 La commune est concernée directement par la pollution et les différents risques (naturels, technologiques....)nécessité obvie de ne pas rajouter de la pollution à la pollution ! Il s'agit donc d'arrêter les pesticides sur la commune et prévoir les moyens de remplacement (chantier insertion par exemple) ; sont concernés les services communaux et les exploitants. S'il y a obstruction nous demanderons que soient installés des dispositifs de protection autour de toutes les écoles et des résidents qui le demandent (filets anti pesticides, distance de sécurité et contrôle de l'état sanitaire des enfants sur plusieurs années) + enquête épidémiologique auprès

des enfantsun débat peut être organisé avec la population

3-2 Maison intercommunale de santé (cadre CAPCA par exemple)

3-3 Alimentation bio à la cantine ; tendre sur la durée du mandat vers le 100 % bio et le

local

un débat peut être aussi organisé avec la population

3-4 Plan d'accessibilité à mettre en oeuvre

propositions	Commune	CAPCA	Coût/commune	Coût/CAPCA
Arrêt pesticides ville zéro pesticide	oui		20k€	
Maison intercommunale de santé		oui		
100 % bio à la cantine	oui		10k€ ?/an	
Plan accessibilité	oui		?	

Le GEIQ :

Un Geiq est un collectif d'entreprises, piloté par ses adhérents. Il regroupe des entreprises qui parient sur le potentiel de personnes éloignées du marché du travail pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, en organisant des parcours d'insertion et de qualification. Porté par ses entreprises adhérentes, le Geiq met à leur disposition des salariés pour des parcours allant de 6 à 24 mois. Chaque parcours vise une qualification (généralement de 1er niveau), et permet au salarié d'acquérir des savoir-faire inhérents à son poste, dans un cadre sécurisant et motivant. A l'issue de cette période d'accompagnement et de mise à disposition, les entreprises ont la possibilité d'embaucher directement le salarié.

Les adhérents mutualisent ainsi un outil de recrutement, de qualification et d'accompagnement de nouveaux salariés.

Le rôle du Geiq ne s'arrête pas à la simple mise à disposition d'un salarié au sein d'une entreprise adhérente. Un suivi est engagé auprès des salariés tout au long du parcours (suivi de l'acquisition de compétences, renforcement du lien avec le tuteur, intégration dans l'entreprise...). Le salarié bénéficie également d'un accompagnement social tel que la recherche de logement, les démarches administratives, juridiques, ou encore le passage du permis de conduire.

Le Geiq organise donc des parcours d'insertion par l'activité économique adaptés aux besoins des salariés et des entreprises adhérentes en favorisant l'insertion et la qualification de publics éloignés de l'emploi. Le concept existe depuis une vingtaine d'années et se déploie réellement depuis 2014.

à la Voulte le 5 mars 2016